

# MAIRIE DE POUSTHOMY

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de mars à 20 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POUSTHOMY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

|                    |                      |  |
|--------------------|----------------------|--|
| BOUSQUET Bernard   | LAVABRE Jacqueline   |  |
| CONDOMINES Alain   | SERRES Daniel        |  |
| CONDOMINES Vanessa | SERRES Marlène       |  |
| GARRIGUES Nathalie | VILLENEUVE Sébastien |  |
| JAMME Karol        |                      |  |

Étaient absents excusé(e)s : CANTALOUBE Séverine et MERIC Patrice

Secrétaire de séance : CONDOMINES Alain

### I - DELIBERATIONS PRISES

#### ± Vente d'une parcelle du lotissement du Moulin à Vent : Lot 2

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mme CAUMETTE Sophie est intéressée pour acquérir le lot n° 2 soit la parcelle B 1248 d'une surface de 1 856 m<sup>2</sup> au lotissement du Moulin à Vent.

Madame le Maire rappelle que le prix de vente des parcelles au m<sup>2</sup> a été fixé à 10 € TTC.

Madame le Maire propose de vendre la parcelle B 1248 d'une surface totale de 1856 m<sup>2</sup> au prix de 18 560.00 € TTC.

Le prix de revient à la commune pour ce terrain sera de :

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| prix de vente TTC            | 18 560.00 |
| TVA sur marge                | 2 056.95  |
| montant HT de la transaction | 16 503.05 |

Le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De **VENDRE** la parcelle B 1248 d'une surface totale de 1 856 m<sup>2</sup> à Mme CAUMETTE Sophie pour la somme de 18 560.00 € TTC.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

#### ± Vente d'une parcelle du lotissement du Moulin à Vent : Lot 1

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mme ANDRY Nadège est intéressée pour acquérir le lot n° 1 soit la parcelle B 1247 d'une surface de 1 810 m<sup>2</sup> au lotissement du Moulin à Vent.

Madame le Maire rappelle que le prix de vente des parcelles au m<sup>2</sup> a été fixé à 10 € TTC.

Madame le Maire propose de vendre la parcelle B 1247 d'une surface totale de 1 810 m<sup>2</sup> au prix de 18 100.00 € TTC.

Le prix de revient pour ce terrain sera de :

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| prix de vente TTC            | 18 100.00 |
| TVA sur marge                | 2 005.97  |
| montant HT de la transaction | 16 094.03 |

Le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré décide à l'unanimité :

De **VENDRE** la parcelle B 1247 d'une surface totale de 1 810 m<sup>2</sup> à Mme ANDRY Nadège pour la somme de 18 100.00 € TTC.

**D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

## II - DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

- Présentation des Restes à Réaliser 2023 reportés sur les budgets 2024
- Présentation des projets 2024 : étanchéité terrasse du logement au-dessus de l'auberge, travaux dans les logements communaux, travaux à l'église.

## III - ASSAINISSEMENT

Les travaux de la tranche ferme sont bientôt terminés. La commune doit se positionner sur les tranches optionnelles (chemin de Peyrales et de l'embranchement de Las Combes jusqu'au lotissement). Le bureau d'études va rechiffrer la tranche optionnelle et vérifier l'éligibilité du lotissement à ces travaux. Une étude pour raccorder le lotissement par le bas sera demandé au bureau A2E.

## IV - ADRESSAGE

La proposition de La Poste pour la réalisation de l'adressage des écarts (numérotation et nomination de routes) a été validé. Une commission de travail sera instaurée pour réaliser ce travail.

## V - PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat de travail (CDD) de Simon LIVIERI, agent communal en charge de l'entretien du village sera prolongé de 6 mois.

## VI - TRAVAUX COMMUNAUX

Des travaux de peinture au niveau des volets et des rampes des bâtiments communaux doivent être réalisés. Après consultation des Bâtiments de France la peinture des volets retenue est RAL 3004 et pour les rampes RAL 7026.

Les peintures seront réalisées par l'employé communal.

## VII - COURRIERS / QUESTIONS DIVERSES

- Projet de créer une salle de restaurant dans l'appartement au-dessus de l'auberge : recherche d'un architecte pour réaliser un projet.
- SIEDA : projet d'installation des bornes
- Demande de subvention pour l'association de pêche
- Proposition d'animation de danse country

Fin de la séance : 23h35

Fait à Pousthomy, le 26 mars 2024

Le Maire, Jacqueline LAVABRE

